

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/30-01 n°01 du 30 janvier 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
 Vu le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;
 Vu l'arrêté du 7 février 2022 fixant certaines modalités de la procédure de promotion interne prévue par le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
 Vu la délibération UPVD/ CA 2024/7-06 n° 12 du 7 juin 2024 adoptant la mise à jour des Lignes Directrices de Gestion (LDG) « Carrières » relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels enseignants-chercheurs et des personnels enseignants ;
 Sous réserve de la publication de l'arrêté fixant pour l'année 2026 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Promotion interne (Repyramidage 2026) :**

↳ **Le choix suivant des sections CNU à ouvrir à la voie temporaire d'accès par promotion interne au corps des professeurs des universités (repyramidage)**

↳ **La répartition suivante par discipline des possibilités des promotions internes :**

- 1^{er} rang de repyramidage : la discipline « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (Section 74 du CNU).
- 2nd rang de repyramidage : la discipline « sciences économiques » (Section 05 du CNU).

Membres composant le conseil : 32

Pour : 27

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 27

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 27

Fait à Perpignan le 30 janvier 2026



PJ : Promotion interne (repyramidage) 2026

CPI : DRRH / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/30-01 n°02 du 30 janvier 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER).**

Membres composant le conseil : 32

Pour : 27

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 27

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 27

Fait à Perpignan, le 30 janvier 2026



Le *President*

Yvan AUGUET

PJ : SPASER susmentionné

CPI : DAF / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/30-01 n°03 du 30 janvier 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le plan de transition bas carbone 2026-2031.**

Membres composant le conseil : 32

Pour : 27

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 27

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 27

Fait à Perpignan, le 30 janvier 2026

Le Président,



[Handwritten signature of Yvan AUGUET]
Yvan AUGUET

PJ : Plan de transition bas carbone susmentionné

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/30-01 n°04 du 30 janvier 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 5 décembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ Le schéma directeur développement durable et responsabilité sociétale et environnementale 2026-2031.

Membres composant le conseil : 32

Pour : 27

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 27

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 27

Fait à Perpignan, le 30 janvier 2026

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : Schéma directeur DD&RSE susmentionné

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/30-01 n°05 du 30 janvier 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 et L954-2 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu la note de la direction générale des ressources humaines des ministères de l'éducation jeunesse sport enseignement supérieur recherche du 17 juillet 2025 relative à la revalorisation des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) dans le cadre de la LPR,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **L'augmentation de l'IFSE de l'ensemble des agents titulaires de catégorie C de l'UPVD à compter du 1er janvier 2025.**

Membres composant le conseil : 32

Pour : 27

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 27

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 27

Fait à Perpignan, le 30 janvier 2026

Le Président,



CPI : DRRH / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/30-01 n°06 du 30 janvier 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2020/25-09 n°03 du 25 septembre 2020 relative au montant du seuil des immobilisations fixé à 800 euros hors taxes ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu le recueil des normes comptables pour les établissements publics (RNCEP) ;
Considérant des durées d'amortissement hétérogènes pour des biens comparables ;
Considérant un volume important d'immobilisations de faible valeur, à faible enjeu patrimonial mais à forte charge administrative ;
Considérant des durées parfois peu représentatives de la durée réelle d'utilisation, notamment pour certains équipements scientifiques,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ Le relèvement du seuil d'immobilisation

Article 1 : Seuil de signification

Selon le Recueil des Normes Comptables pour les Etablissements Publics, compte tenu de la diversité des immobilisations corporelles détenues par les organismes et de la frontière parfois étroite entre les immobilisations corporelles (investissement) et les charges (fonctionnement), des seuils unitaires de signification peuvent être fixés.

Le seuil unitaire de signification qui permettra de distinguer la comptabilisation des dépenses en immobilisations ou en charges est fixé par l'organe délibérant de l'organisme.

Le seuil unitaire est fixé à : **1 200 € HT par bien.**

Les biens d'un montant inférieur seront comptabilisés en charges.

Article 2 : Entrée en vigueur

La présente délibération est applicable aux biens acquis ou mis en service à compter du 1^{er} janvier 2026.

La délibération UPVD/CA 2020/25-09 n°03 du 25 septembre 2020 susvisé est abrogée.



Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 30 janvier 2026

Membres composant le conseil : 32

Pour : 27

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 27

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 27

Fait à Perpignan, le 30 janvier 2026



Le Président,

Yvan AUGUET

CPI : AC / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/30-01 n°07 du 30 janvier 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les tarifs de la boutique UPVD des produits proposés à la vente.**

Membres composant le conseil : 32

Pour : 27

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 27

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 27

Fait à Perpignan, le 30 janvier 2026



Yvan AUGUET

Le Président,

PJ : tarifs des produits susmentionnés

CPI : Communication / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/30-01 n°08 du 30 janvier 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu les statuts de l'unité de formation et de recherche (UFR) des sciences juridiques et économiques (SJE) ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis du conseil de l'UFR SJE du 19 novembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La modification des statuts de l'unité de formation et de recherche (UFR) des Sciences Juridiques et Economiques (SJE).**

Membres composant le conseil : 32

Pour : 27

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 27

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 27

Fait à Perpignan, le 30 janvier 2026

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : Statuts modifiés susmentionnés

CPI : UFR DSE / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/30-01 n°09 du 30 janvier 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu les statuts du Service de l'Action Sociale de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu l'appel à candidature du 2 décembre 2025 ;
Vu l'avis du Président de l'Université de Perpignan,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La désignation suivante des trois membres de la communauté universitaire au sein du conseil du service de l'action sociale de l'UPVD :**

- un enseignant/chercheur : Monsieur Benjamin DUBERTRAND, MCF - UFR LSH / CRESEM
- un personnel BIATSS : Madame Josiane TETON, D2RH - Service des personnels BIATSS titulaires et personnels non titulaires
- un représentant appartenant à une antenne : Madame Christine RAYMOND, HNHP - TAUTAVEL

Membres composant le conseil : 32

Pour : 27

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 27

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 27

Fait à Perpignan, le 30 janvier 2026

Le Président,

Yvan AUGUET



PJ : Proposition du SAS

CPI : SAS / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/30-01 n°10 du 30 janvier 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis de la commission formation et de la vie universitaire du conseil académique du 27 janvier 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La charte relative au statut d'auditeur libre à l'UPVD.**

Membres composant le conseil : 32

Pour : 27

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 27

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 27

Fait à Perpignan, le 30 janvier 2026

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : Charte auditeur libre susmentionnée

CPI : DFVU / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/30-01 n°11 du 30 janvier 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis du conseil de la faculté des sciences exactes et expérimentales du 20 janvier 2026 ;

Vu l'avis de la commission formation et de la vie universitaire du conseil académique du 27 janvier 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La création du diplôme d'université (DU) Remise à niveau scientifique pour une durée de deux ans.**

Membres composant le conseil : 32

Pour : 26

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 26

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 26

Fait à Perpignan, le 30 janvier 2026

Le Président,



PJ : dossier d'habilitation du DU susmentionné

CPI : DFVU / UFR SEE / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/30-01 n°12 du 30 janvier 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°13 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Gestion de Projets dans l'Economie Sociale et Solidaire (GPESS) ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis du conseil de l'institut d'administration des entreprises du 1^{er} décembre 2025 ;

Vu l'avis de la commission formation et de la vie universitaire du conseil académique du 27 janvier 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La modification du diplôme d'université (DU) Gestion de projet dans l'économie sociale et solidaire (GPESS).**

Membres composant le conseil : 32

Pour : 26

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 26

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 26

Fait à Perpignan, le 30 janvier 2026



PJ : dossier d'habilitation du DU susmentionné

CPI : DFVU / IAE / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/30-01 n°13 du 30 janvier 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis du conseil de l'unité de recherche CRESEM en formation plénière du 11 décembre 2025 ;

Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 27 janvier 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ La modification de la dénomination de l'unité de recherche CRESEM : Centre de Recherches sur les Sociétés et les Environnements en Mutation.

Membres composant le conseil : 32

Pour : 26

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 26

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 26

Fait à Perpignan, le 30 janvier 2026

Le Président,

Yvan AUGUET



CPI : CRESEM / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/30-01 n°14 du 30 janvier 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis du conseil de l'unité de recherche CRESEM en formation plénière du 11 décembre 2025 ;

Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 27 janvier 2026 ;

Vu l'accord des conseillers pour l'approbation dans leur ensemble des conventions recherche suivantes examinées par la commission recherche du conseil académique du 27 janvier 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les conventions recherche suivantes :**

N°	1196
UR	LGDP
Responsable scientifique	Marie MIROUZE
Gestionnaire	UPVD
Financeur	ANR
Montant (HT)	266 157,5
Partenaires	ANR
Date de début	1/10/2025
Durée	36 mois
Objet	Subvention / Recherche Acte attributif - Projet BioPestBoost

N°	1154
UR	IHPE
Responsable scientifique	Jérôme BOISSIER
Gestionnaire	UPVD
Financeur	Wellcome Trust
Montant (HT)	570 143
Partenaires	Liverpool School of Tropical Medicine
Date de début	5/1/2024
Durée	96 mois
Objet	Subvention / recherche SHIS-CAM projet international « Hybridation des espèces et interactions chez les schistosomes au Cameroun (SHIS-CAM) : Cibler la recherche biologique pour accélérer l'élimination de la schistosomiase en Afrique centrale »

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 26

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 30 janvier 2026

Le Président,

Yvan AUGUET



PJ : Accord de collaboration avec LSTM et la décision attributive d'aide valant conditions particulières
projet N° ANR-25-CE20-2881-01

CPI : SRV / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19